

Modificatif n° 3 au Règlement concernant les mesures de sécurité à appliquer en temps de paix à l'exécution des tirs aux armes portatives, aux armes lourdes d'infanterie aux armes de bord des engins blindés et véhicules de combat

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Modificatif n° 3 au Règlement concernant les mesures de sécurité à appliquer en temps de paix à l'exécution des tirs aux armes portatives, aux armes lourdes d'infanterie aux armes de bord des engins blindés et véhicules de combat : (TTA 207) : Approuvé le 10 juillet 1975, sous le n° 1809/DEF/EMAT/EP1/IG

Adresse bibliographique : Paris : A.I.A., 1975

Description matérielle : 1 vol. ([7] p.) ; 21 cm

Sujet(s) : T.T.A. - 207

Tir, instruction